

Premier séjour de Desroches à l'île Bourbon

Le 26 septembre 1770 - Desroches au ministre

Brest, Service Historique de la Défense, département Marine. Ms.92, n°96

Desroches ne donne ici aucune précision sur la chronologie de son voyage, nous avons cherché ailleurs quelques repères.

- il écrit dans son Mémoire justificatif ¹: « J'étais parti pour l'île de Bourbon le 25 juillet Je quittai l'Isle de France si brusquement que j'y étais de retour avant que les quartiers les plus éloignés fussent instruits de mon départ. On avait toujours cru qu'il fallait au moins six semaines et même plus de temps pour revenir de St Denis au Port Louis. Cependant le 10^e jour je fus de retour au grand étonnement de tout le monde. »
- dans une lettre du 28 juillet, il nous apprend qu'il est à Bourbon depuis la veille soit le 27 juillet.
- le 16 août il écrit : « Pendant l'absence de dix jours que j'ai faite pour aller à Bourbon, ... »

Il est donc revenu le 4 août à l'Isle de France, mais on ne connaît pas le temps de son séjour à Bourbon. D'après le récit ci-dessous, il pourrait avoir réglé tous les problèmes le 28 et 29 juillet, et avoir appareillé de St Denis de l'île de Bourbon le 30 juillet.

=====

A l'Isle de France, le 26 septembre 1770

Troubles de l'île de Bourbon pacifiés

N°131.

Monseigneur,

A mon dernier voyage de Bourbon, il me fut impossible de vous rendre aucun compte par *le Gange*, ce vaisseau appartenant à la Compagnie, devait partir dans 3 jours, et pour raison quelconque, je n'en veux retarder aucun une seule minute. Je me bornai donc à vous rendre compte succinctement de ce qui s'était passé dans ce peu de temps.

Vous savez, Monseigneur, que la guerre civile y était allumée ; que le gouverneur et le commissaire faisant fonction d'ordonnateur, étaient ouvertement brouillés avec le Conseil ; que l'île était partagée entre les deux, et, pour comble de désordre, qu'il s'était élevé une querelle très grave entre les troupes réglées et les milices.

Les armées étaient en présence, je vis qu'il n'y avait que du malentendu ; je me suis mis entre [eux] deux ; je fus assez heureux pour faire entendre raison à chacun ; et je me flatte que vous avez été satisfait du résultat de mon voyage ; mais il ne me fut pas possible de vous faire aucun détail.

Voici le fait et l'objet de toutes les brouilleries. M. de Bellecombe, aimé de tout le monde, et qui n'est pas capable lui-même d'un autre sentiment, n'en voulait à personne, mais il trouvait le commissaire violemment offensé, et il partageait son sentiment.

M. de Crémont se regardant comme le premier président du parlement de Paris, avait des prétentions outrées, voulait à tort et à travers donner des ordres de toute espèce, et les faire exécuter avec le même despotisme. Le Conseil respectait et aimait M. de Bellecombe qui n'entend pas les affaires de cette espèce. Mais ce même Conseil était inquiet et alarmé de ce que M. de Bellecombe se rendit commune la cause de M. de Crémont ; à beaucoup d'égards, on ne peut pas blâmer en cela la conduite de M. de Bellecombe ; il trouvait une partie de l'autorité compromise, et il est jaloux, avec raison, de faire respecter celle qui lui est confiée.

¹ Base Docu=> 28 février 1774 - Desroches : Mémoire justificatif de son administration.

Voici le détail de mon voyage qui vous instruira mieux que des raisonnements, des difficultés que j'y ai trouvées, et de ce que j'ai fait pour les lever.

J'arrivai à St Denis à 9 heures du soir. Je ne descendis à terre qu'à 7 heures du matin, le lendemain. Je fus reçu par MM. de Bellecombe et de Crémont à la tête de toute la garnison, et de tout ce qu'il y avait de gens de considération et d'habitants dans la ville de St Denis, avec les honneurs attribués à la place que j'ai l'honneur de remplir. Je me rendis directement à l'église, et lorsque j'en sortis, je fus au Gouvernement où M. de Bellecombe ne voulut pas me recevoir, et me mena directement à la salle du Conseil qui se tient dans une des salles de ce bâtiment.

Une députation de ce tribunal était venue me prendre à la porte de l'église lorsque j'en sortais. J'y entrai ; je me mis à ma place, et en présence de toute la colonie, c'est-à-dire de tout ce qui était rassemblé là, j'écoutai une longue harangue qui avait été travaillée toute la nuit précédente. Elle contenait des choses honnêtes pour moi, j'y répondis ; elle étalait des principes vrais et respectables, j'y applaudis ; elle entrait dans des détails inutiles, je les élaguai ; elle insinuait des choses au moins captieuses, je ramenai tout aux seuls principes que de fidèles sujets ne doivent jamais perdre de vue.

Vous savez, Monseigneur, que je ne suis point harangueur, mais j'écoute avec attention ce que l'on me dit, et j'en saisis le sens autant qu'il est possible, pour ne rien adopter, ne rien rejeter imprudemment, et pour ramener tout au seul objet de bien servir le Roi et de s'aimer pour y mieux concourir.

Il me serait impossible de vous rendre ma réponse, mais je peux vous assurer que 6 lignes la contiendraient, et j'ai de plus lieu de me flatter qu'elle ne fit pas un mauvais effet. Le cœur me la dicta ; elle était pleine de mon respect et de mon zèle pour le service du Roi et de tout ce qui m'anime à concourir, autant qu'il est en mon pouvoir, à la gloire de votre ministère.

On plaida une cause ; on fit les formalités ordinaires, et nous nous retirâmes.

Au milieu de toutes les politesses à essayer et à rendre, je ne perdis pas de vue l'objet important de mon voyage qui, étant imprévu, avait fait l'effet d'un coup de canon à St Denis.

J'entretins séparément pendant plus de 20 heures tous les membres du Conseil. Vous jugez bien, Monseigneur, que j'eus aussi de longues conversations avec MM. de Bellecombe et de Crémont, et il en résulta que j'eus lieu d'espérer que la séance du lendemain produirait un bon effet. Je la renvoyai à 5 heures du soir pour laisser à chacun plus de temps pour réfléchir ; je m'y rendis, et je débutai, non comme le Gouverneur Général, mais comme l'ami commun de chacun des membres du Conseil. Nous traitâmes sur ce ton toutes les affaires, et en deux heures de temps, on accepta le Gouvernement militaire, on décida la radiation de tout ce qui avait été fait d'irrégulier depuis deux mois, de part et d'autre, le Conseil renonça à la Police, et tout fut calme. C'est exactement ce que j'ai fait à l'Isle de France, mais à pas plus mesurés. Le temps ne m'a pas permis de les mesurer à Bourbon où à peine j'ai pu compter les moments.

Voici, Monseigneur, ce que j'ai reconnu dans le fait. M. de Bellecombe n'y avait aucun tort réel ; M. de Crémont avec les meilleures intentions du monde, a un esprit aigre et rempli de sarcasmes qui deviennent offensants pour ceux qui traitent avec lui ; et le Conseil, rempli dans le fond de respect pour l'autorité du Roi, mais ne connaissant aucune forme, parce qu'il n'y en avait point dans celui de la Compagnie, le Conseil, dis-je, cherchait à deviner ce qu'il devait faire, et n'attendait qu'un catéchisme qui fut approuvé. Aussi il ne m'en coûta guère pour leur faire trouver le mien bon, et je n'ai point à me vanter dans cette expédition, quelque succès qu'on lui ait attribué.

Un des plus forts boulevards des membres du Conseil, c'est l'article 14 de la législation qui dit qu'aucun de ses membres ne pourra être *interdit, suspendu, ou privé de l'exercice de son office* que par l'ordre exprès de Sa Majesté. J'ose vous représenter, Monseigneur, parce que j'en suis convaincu, qu'il est très important que lorsque vous aurez ci un chef digne de votre confiance, vous lui procuriez un arrêt du Roi par lequel il sera dérogé à cet article, pour lui nominativement, mais à la charge d'être personnellement responsable de l'abus qu'il pourrait faire d'un pareil pouvoir.

Car enfin, Monseigneur, il faut communément six mois avant que vous soyez instruit de ce qui se passe ici ; il faut au moins autant de temps, avant que vos ordres y soient venus ; chacun les interprète à sa manier, et les troubles ont le temps de produire les plus grands maux avant qu'on ait pu y remédier. Je ne vous ferais pas une observation si je n'aspirais au bonheur de me retrouver bientôt

auprès de vous, et, si je n'attendais pas cette grâce de votre bonté l'année prochaine, mais des pouvoirs absolus sont indispensablement nécessaires ici, à la distance où nous sommes d'Europe. Personne n'en abusera ; mais si malheureusement cela devait arriver, les abus d'un seul sont moins dangereux que ceux que pourraient commettre deux ou plusieurs personnes, tandis qu'il règne une anarchie prétendue ou réelle. Ce que je dis ici ne regarde pas seulement le Conseil, mais tous les ordres et tous les états qui forment la colonie entière. Je ne vous parle pas ici des membres du Conseil de l'île de Bourbon, mais j'ai beaucoup de choses à vous dire à l'avantage de plusieurs, et des grâces à vous demander pour quelques-uns, ce sera l'objet de quelques lettres séparées.

Je suis avec un très profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Le Ch. Desroches

* * *